

Posted 19/06/26
at 14H40



SPA - Championnat de France des Circuits

Date: 19/21 juin 2026

Sujet/Subject : DECISION N°5
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : TCP Racing by STR

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. PELLERZI Thierry

N° & Pilote / No. & Driver : #28(P2) M. PELLERZI Thierry

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 19 juin 2026 à 13h00

Séance / Session : Essais libres 2

Faits / Fact : Utilisation de la Pit Lane F1.

Infraction / Infringement : Briefing du Directeur de Course et Art. 17.9 du règlement sportif 2026 FFSA Tourisme

Décision / Decision : Avertissement et 1 point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #28 passe par la pit lane F1 sans raisons majeures.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date :
M. Pellerzi	19/06/26
Signature :	Heure (Time) :
	14H06

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA

Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA

M. MASSILLON Etienne
Membre
Lic. 0487 RACB

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board



THANK YOU FOR CONSIDERING THE ENVIRONMENT BEFORE PRINTING THIS DOCUMENT